

Pour ce qui est de l'impôt des exploitations agricoles, le gouvernement nous a écouté jusqu'à un certain point et je l'en remercie. La proposition du gouvernement concernant un système comptable d'exercice modifié pour les exploitations agricoles allait faire rager tous les exploitants du pays. Il n'était ni applicable, ni équitable, ni raisonnable. Je suis heureux de voir que le gouvernement est enfin revenu sur cette proposition pour l'étudier plus en détail.

Dans d'autres domaines, toutefois, le gouvernement a fait la sourde oreille. J'ai remarqué, par exemple, qu'il a refusé de mettre en oeuvre l'impôt minimum de remplacement sur la marge qui avait été proposé, à l'unanimité, par le Comité des finances et qui aurait permis d'aller chercher quelque 400 millions de dollars par an auprès des secteurs qui ne sont pas suffisamment imposés, c'est-à-dire les banques et les autres institutions financières. Autrement dit, le gouvernement a cédé devant les pressions exercées par les banques et les autres institutions financières. Il a institué un impôt provisoire sur le capital des banques à charte qui s'élevait à 1 p. 100 ou à 1 1/4 p. 100. Le ministre d'État responsable des Finances sait qu'il ne fait que perpétuer un impôt archaïque. Si le ministre veut aller de l'avant avec la réforme de la taxe de vente parce que celle-ci est archaïque, pourquoi le gouvernement s'entête-t-il à maintenir cet impôt?

**M. Hockin:** Vous voulez des revenus des banques, vous en avez.

**M. Cassidy:** Les recettes générées s'élèveront à environ 120 millions de dollars la première année, et 125 millions, la deuxième année. Le Comité a proposé à l'unanimité, avec l'appui des Conservateurs, une augmentation de 400 millions de dollars au titre des revenus. Cela nous aurait permis de créer un régime fiscal plus juste. Toutefois, le gouvernement ne voulait pas contrarier les banques en le faisant.

Il est intéressant de constater que le gouvernement a modifié, dans une certaine mesure, quelques-unes des dispositions techniques qui ont trait à la «règle de mise en service» qui s'applique à la déduction pour amortissement. Toutefois, après avoir supprimé quelques échappatoires, voilà qu'il recommence à en créer d'autres, notamment avec le traitement fiscal accordé par le ministère du Revenu aux dépenses effectuées dans le cadre du projet Hibernia. Cette échappatoire, d'après moi, crée un précédent et encourage toutes les autres grandes sociétés à essayer d'obtenir un traitement identique. Nous nous retrouverons très vite dans la situation dans laquelle nous nous trouvons sous les Libéraux.

Le gouvernement n'a pas accepté les recommandations du Comité des finances, qui a proposé d'instaurer un impôt anticipé des sociétés ou de supprimer les échappatoires dont bénéficient les grandes sociétés dans le cas des dividendes sur actions privilégiées. Là encore, je crois que le Comité des finances était bien en avance sur le gouvernement. Encore une fois, ceux qui bénéficieront le plus des échappatoires que constituent les dividendes sur actions privilégiées ou le transfert des dividendes d'une société à une autre, seront Conrad Black et Peter White, du Cabinet du Premier ministre. Il y a à peine quatre ou cinq jours, Peter White était à Toronto en train de trafiquer avec les dividendes sur actions privilégiées et autre chose de ce genre pour que les simples contribuables aient plus

d'impôts à payer, de sorte que lui et ses associés puissent réaliser des bénéfices encore plus élevés.

**M. Hockin:** Ce n'est pas vrai, nous avons supprimé tout cela.

**M. Cassidy:** Le ministre d'État responsable des Finances dit que cela n'est pas vrai. Or, il a tort et il le sait. Il a déjà donné des cours en administration des affaires à l'Université Western Ontario et il devrait savoir que c'est comme cela que les choses se font.

Le Comité a déclaré que les dépenses légitimes engagées lors de voyages d'affaires, et ainsi de suite, ne devraient pas être assujetties à la règle des 80 p. 100 imposée aux frais de représentation et aux repas d'affaires. Le gouvernement a rejeté cette recommandation et je crois qu'il a eu tort. Il a décidé que les dépenses de voyage légitimes ne seront déductibles que dans une proportion de 80 p. 100. Toutefois, si la compagnie Labatt de London décide d'investir 200 000 \$ pour acheter des fauteuils pour officiels au Skydome, elle pourra déduire 80 p. 100 de ses dépenses à titre de frais de représentation.

Encore une fois, on remarque qu'il y a des écarts. Les petites entreprises de pointe, à Ottawa, qui essaient de pénétrer le marché européen découvriront qu'elles ne pourront déduire pleinement les dépenses engagées par leur représentant envoyé en Europe pour une semaine ou deux, mais que les dépenses engagées pour acheter des fauteuils au Skydome pourront être déduites dans une proportion de 80 p. 100. Il y a quelque chose d'anormal dans cela.

Le dernier point que je souhaite soulever est celui-ci: le gouvernement a refusé d'aller de l'avant avec les recommandations formulées par le fisc sur la question de l'évasion fiscale. J'aimerais vous lire un extrait tiré du mémoire présenté par le Comité mixte de l'Association du barreau canadien et de l'Institut canadien des comptables agréés:

Le Comité mixte s'oppose catégoriquement à l'adoption d'une règle générale sur l'évasion fiscale du genre de celle qui figure dans le projet de loi déposé le 13 avril 1988. Le Comité a estimé à l'unanimité que les règles statutaires (auxquelles on pourrait cependant apporter des modifications mineures) et la jurisprudence en place suffisent à combattre l'évasion fiscale.

La règle générale interdisant l'évasion fiscale qui a été proposée par le ministre des Finances est inutile et, non souhaitable outre qu'elle constitue une mesure rétrograde dans l'évolution du régime fiscal canadien. L'adoption de cette règle créera un climat d'incertitude qui nuira pendant des années aux transactions commerciales normales.

Les membres du Comité ont vivement recommandé deux changements. Ils ont accepté qu'on abroge le paragraphe 245(10). Ils ont cependant refusé que le fardeau de la preuve incombe désormais au ministre du Revenu national.

Si je vous ai fait part de ces deux recommandations, c'est que le Comité lui-même l'a cru bon. Selon le Comité, le gouvernement s'attaquerait beaucoup mieux au problème de l'évasion fiscale en appliquant les règles en place qu'en adoptant une loi qu'il mettra sept ou huit ans à préciser. En attendant, le gouvernement permet à de nombreuses entreprises de frauder le fisc, problème que ne règlera pas cette nouvelle règle.

Nous, les Néo-démocrates, insistons sur le fait que le régime fiscal doit être plus équitable pour la moyenne des Canadiens et c'est la position que nous comptons défendre auprès des électeurs. Les Conservateurs, par ailleurs, veulent une réforme fiscale qui profite aux riches et aux grandes sociétés. Je suis convaincu que les Canadiens préfèrent le type de réforme fiscale que propose le Nouveau parti démocratique.